



Divorce, jugement non respecté

Par **WOLFI**, le **27/04/2011** à **15:33**

Bonjour,
divorcé en 2008: écrit sur le jugement 24000€ à régler au plus tard 31 janvier 2009.
Mon ex épouse est enseignante à la réunion et gagne aux alentours de 4000€ par mois,
imaginant quelle est au maximum d'emprunts autorisés quel serait le montant (environ) d'une
saisie sur salaire?
merci